

**Initiative de recherche
sur les services de garde d'enfants
pour les familles des militaires des FC**

Octobre 2006

**Anne Maxwell et
Gillian Doherty**

Initiative de recherche sur les services de garde d'enfants pour les familles des militaires des FC
Octobre 2006

Résumé

La Direction de la qualité de vie (DQV) et la Direction des services aux familles des militaires (DSFM) ont demandé à la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) de réaliser la Phase I de l'Initiative de recherche sur les services de garde d'enfants (IRSGE). Cette phase visait la planification et la tenue d'un groupe de discussion pendant deux jours afin d'examiner l'état actuel des services de garde d'enfants pour les familles des militaires des Forces canadiennes (FC), de discuter des problèmes et de la satisfaction (ou non) des besoins, et de déterminer les recherches nécessaires pour éclairer les recommandations en vue d'une stratégie globale de services de garde qui s'appuierait sur les services actuels pour mieux répondre aux besoins des familles des militaires des FC. Aux fins de l'IRSGE, les expressions « services de garde d'enfants » et « services de garde » désignent uniquement les services offerts pour les enfants (0-12 ans) lorsque l'un des parents est absent en raison des exigences du service militaire.

Un comité consultatif dont les membres ont été choisis pour représenter les points de vue des familles et des fournisseurs de services de tous les commandements d'armée et des bases, formations et escadres des diverses régions géographiques du Canada (régions urbaines et rurales; est, ouest et centre) s'est réuni à Ottawa les 21 et 22 septembre 2006. Le présent rapport, qui est le fruit de cette consultation, se divise en deux sections.

Partie A : État actuel des politiques, des programmes et de la recherche

Cette consultation a commencé avec un aperçu des rapports sur la qualité de vie (1998 et 2001), des politiques et programmes actuels des FC en matière de services de garde d'enfants, ainsi que des recherches actuelles disponibles qui portent sur la garde d'enfants et les caractéristiques démographiques des familles.

Le comité consultatif a discuté des raisons pour lesquelles les exigences de l'emploi militaire font que les besoins des familles des militaires sont différents de ceux de la plupart des familles de civils; il s'est également penché sur les problèmes avec les services de garde d'enfants actuels pour les familles des militaires. Le comité a ensuite formulé sa vision d'une stratégie globale pour la garde des enfants des familles de militaires et énuméré les avantages d'une stratégie de ce genre pour les Forces canadiennes.

Partie B : Prochaines étapes : Recommandations issues de la recherche

Cette section porte sur les éléments suivants et recense :

- les données requises pour confirmer les perceptions du comité consultatif;
- les sources de données potentielles;
- la méthodologie recommandée pour la collecte des données;
- le recours à une approche graduelle pour la recherche;

- les conclusions.

La Phase I de l'Initiative de recherche sur les services de garde d'enfants définit les étapes suivantes dans l'élaboration d'une politique globale pour les familles des militaires des FC éclairée par la définition des éléments fructueux de la gamme actuelle de programmes, des besoins non satisfaits et des modifications ou ajouts qui permettront aux FC de concrétiser la vision de services de garde d'enfants de qualité, accessibles et uniformes pour les familles des militaires canadiens.

PARTIE A : État actuel des politiques, des programmes et de la recherche

A. 1.0. Introduction

La Direction de la qualité de vie (DQV) et la Direction des services aux familles des militaires (DSFM) ont demandé à la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) de réaliser la Phase I de l'Initiative de recherche sur les services de garde d'enfants (IRSGE). Cette phase visait la planification et la tenue d'un groupe de discussion pendant deux jours afin d'examiner l'état actuel des services de garde d'enfants pour les familles des militaires des Forces canadiennes (FC), de discuter des problèmes et de la satisfaction (ou non) des besoins, et de déterminer les recherches nécessaires pour éclairer les recommandations en vue d'une stratégie globale de services de garde qui s'appuierait sur les services actuels pour mieux répondre aux besoins des familles des militaires des Forces canadiennes (FC).

Les CRFM offrent une gamme de services de garde d'enfants. L'expression « garde d'enfants » peut être définie au sens holistique pour désigner une vaste gamme de services qui aident les parents à s'occuper de leurs jeunes enfants et de leurs enfants d'âge scolaire, notamment des programmes pour parents et enfants, des groupes de jeu pour les enfants d'âge préscolaire, des garderies éducatives, des services de garde d'urgence et des services de garde de relève en cas d'urgence, des services de garde occasionnels, des banques de gardiennes et de gardiens d'enfants, des services de garde réglementés en garderie et des services de garde en milieu familial réglementés et non réglementés. Aux fins de l'IRSGE, les expressions « services de garde d'enfants » et « services de garde » désignent uniquement les services offerts pour les enfants (0-12 ans) lorsque l'un des parents est absent en raison des exigences du service militaire.

La DQV et la DSFM ont mis sur pied un comité consultatif qui s'est réuni pour une consultation de deux jours les 21 et 22 septembre 2006, à Ottawa. Les membres du comité consultatif constituaient un groupe diversifié de personnes, qui avait pour coprésidentes la directrice de la Qualité de vie et la directrice des Services aux familles des militaires, et comptait des conjointes de membres militaires participant aux décisions concernant la garde de leurs enfants, des membres du personnel de centres de ressources pour les familles des militaires ainsi que des membres du personnel régional de la DSFM. Les membres du comité consultatif ont été choisis pour représenter les points de vue des familles et des fournisseurs de services de tous les commandements d'armée et des bases, formations et escadres des diverses régions géographiques du Canada (régions urbaines et rurales; est, ouest et centre).

La réunion du comité consultatif a été facilitée par Anne Maxwell, directrice principale des Projets, Programmes et Services à la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance; la P^{re} Gillian Doherty, professeure adjointe au département des Relations familiales, de la Nutrition appliquée et des Études familiales de l'Université de Guelph et éminente experte canadienne sur les services de garde d'enfants de qualité, a été chargée à contrat d'orienter les discussions sur les recherches nécessaires pour éclairer une stratégie afin de répondre aux besoins des familles des militaires des FC en matière de

services de garde d'enfants. Le major Cheryl Baldwin, chef par intérim de l'Équipe de la politique familiale, directrice de la Qualité de vie 7, et Alla Ivask, gestionnaire supérieure de la recherche et de l'élaboration des politiques et des programmes de la Direction des services aux familles des militaires, ont représenté leurs organisations respectives.

A. 2.0. Contexte

2.0.1. Rapports sur la qualité de vie (1998 et 2001)

Le rapport sur la qualité de vie rédigé en 1998 par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC) définissait le lien entre l'état de préparation militaire et les services de garde d'enfants :

L'état de préparation militaire est normalement associé au niveau de formation du personnel dans les unités de combat et à l'état de l'équipement, mais bien d'autres facteurs ont une influence, notamment la disponibilité des services de garde d'enfants¹.

Les auteurs du rapport signalent également qu'il existe d'importantes différences entre les besoins des familles des militaires et ceux des familles des civils.

Le rapport du CPDNAC contenait deux recommandations portant précisément sur les besoins en services de garde d'enfants des familles de militaires :

- « 64. Que tout le personnel militaire ayant des enfants soit tenu de préparer un plan conforme à des critères prédéterminés permettant de satisfaire aux besoins de garde d'enfants à chaque déploiement. »
- « 65. Que le Ministère élabore un plan permettant d'assurer la garde des enfants en cas d'urgence lorsque des militaires sont déployés avec moins de préavis que ce qui est prévu dans le plan de garde d'enfants présenté aux commandants. Que ce plan tienne compte de la nécessité de l'accès aux services dans les deux langues officielles pour les militaires et leurs familles². »

La nécessité de répondre aux besoins des familles des membres des FC en matière d'éducation spéciale et de langues officielles a été établie dans la recommandation 66.

Le rapport du CPDNAC de 2001 sur la qualité de vie contenait 16 recommandations visant à appuyer la vie de famille, l'un des cinq volets de la qualité de vie. Ces recommandations renforçaient les recommandations préconisant un plan de garde familial et un programme de services de garde d'urgence, ainsi que des services dans les deux langues officielles pour les membres du personnel militaire et leur famille.

¹ CPDNAC. (1999). *Rapport provisoire sur la qualité de vie dans les Forces canadiennes, Section 5*. Ottawa : auteur.

² CPDNAC. (1999). *Rapport provisoire sur la qualité de vie dans les Forces canadiennes, Annexe A, p. 1-18*. Ottawa : auteur.

2.0.2. Programmes actuels de services de garde d'enfants des FC

Les rapports du CPDNAC ont donné lieu à l'élaboration des programmes suivants de services de garde d'enfants qui soutiennent les familles des membres des FC pendant les périodes prolongées ou fréquentes de séparation de la famille en raison de l'entraînement ou d'un déploiement³.

Le fondement de ces programmes est le Plan de garde familial (PGF). Le PGF vise à ce que tous les militaires prévoient comment on « s'occupera de leur famille en cas d'appel imprévu ou de déploiement planifié ». Il doit tenir compte de toutes les personnes dont le militaire a la responsabilité. Le plan doit être revu et mis à jour lorsque le militaire se joint à une nouvelle unité, lorsque la situation familiale change ou pendant les préparatifs en vue d'un déploiement⁴.

Il existe trois types d'aide familiale en cas de déploiement :

- L'aide pour obligations familiales (AOF) est une indemnité non imposable offerte aux militaires célibataires ou aux couples militaires de la Force régulière et à ceux de la Première réserve en service de classe B (plus de 180 jours) ou C. Une aide financière est prévue pour le personnel militaire admissible qui doit s'absenter du domicile pour 24 heures ou plus (jusqu'à concurrence de 75 \$ par jour pour les frais de garde qui dépassent les frais de garde normaux de la famille)⁵.
- Le financement des services de garde en cas d'urgence (SGU) aide les membres des FC dont le plan de garde familial échoue. Ce programme offre jusqu'à 72 heures consécutives de garde en cas d'urgence dans des circonstances particulières qui pourraient nuire à la capacité opérationnelle du militaire. Les SGU tiennent également une liste de fournisseurs de soins locaux qui sont autorisés ou approuvés⁶.
- Les services de garde de relève en cas d'urgence (SGRU) prévoient le financement d'un maximum de 72 heures de services de garde d'enfants de relève pour le conjoint d'un militaire absent en raison des besoins opérationnels. Le soutien doit être jugé « absolument essentiel au maintien de la santé ou du bien-être de la famille ». Dans des circonstances exceptionnelles, le financement de 96 heures de garde additionnelles peut être accordé selon une échelle mobile de subventions accordées en fonction du revenu familial et du nombre d'enfants pour lesquels les services sont requis⁷.

³ Programme des services aux familles des militaires (s.d.). *Plan de garde familial. Aide pour obligations familiales. Service de garde en cas d'urgence. Services de garde de relève en cas d'urgence*. Ottawa : auteur.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

2.0.3. Programmes de la Direction des services aux familles des militaires

La Direction des services aux familles des militaires (DSFM) finance les centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) dans les 32 emplacements au Canada. Les CRFM sont des organisations communautaires indépendantes et sans but lucratif qui endossent les principes du développement communautaire et du soutien à la famille. Ils sont régis par un conseil d'administration formé de bénévoles. Au moyen d'un protocole d'entente (PE), la DSFM charge les CRFM d'offrir des services autorisés en fonction des besoins communautaires en faisant appel à une approche fondée sur la prévention et sur les biens. Les services de garde d'enfants sont couverts par la Politique sur le soutien au développement des enfants et des jeunes et au rôle parental. « Cette politique guide la conception et la prestation de services qui améliorent le bien-être des familles en favorisant les pratiques parentales positives et les mesures de soutien qui stimulent le développement optimal des enfants et des jeunes et leur assurent des soins de qualité jusqu'à l'âge de 18 ans⁸. »

2.0.4. Garderies dans les bases

Dans certaines bases, il existe des garderies financées par le commandant local, qui peut fournir des locaux et couvrir d'autres coûts liés aux installations. Cependant, comme les FC ne disposent d'aucune politique particulière pour la prestation de ces services, ces garderies sont financées selon le bon vouloir du commandant de la base. Les grandes bases en sont très souvent dotées. Dans les bases de plus petite taille, les familles des militaires sont plus susceptibles d'avoir accès aux services de garderie communautaires à l'extérieur de la base. Dans les emplacements de petite taille, la disponibilité de services de garde d'enfants convenables varie selon le type et l'accessibilité.

A. 3.0. Recherche sur les enfants et les services de garde d'enfants pour les familles des membres des FC

Trois récentes études fournissent de l'information sur le besoin de services de garde d'enfants pour les familles des membres des FC et les questions entourant ces services.

3.0.1. Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde accrédités

Cette analyse de l'environnement effectuée par le Centre for Research and Education in Human Services au cours de l'automne 2004 a relevé des besoins dans les secteurs suivants :

- services de garde d'enfants fournis pas les CRFM offrant de la souplesse en ce qui a trait aux services en soirée, la fin de semaine et la nuit;

⁸ Programme des services aux familles des militaires (2004). *Paramètres de pratique*, p. 36. Ottawa : auteur.

- services de garde de qualité supérieure (comparables aux normes établies des services offerts par les CRFM);
- disponibilité de fournisseurs et de services bilingues ou francophones;
- services accessibles aux familles monoparentales et aux familles à faible revenu⁹.

L'enquête a relevé les principes suivants pour la prestation de services de garde collectifs efficaces pour les familles des membres des FC :

- abordabilité
- disponibilité
- services abordés comme partie intégrante de la vie communautaire dans les FC¹⁰.

Le rapport comprenait les recommandations suivantes :

- Il faudrait demander aux familles des membres des FC de répondre à une enquête semblable (les répondants pour cette enquête étaient surtout des membres du personnel des CRFM) afin d'en confirmer les conclusions.
- Il faut agir rapidement afin de réduire l'écart entre les besoins en matière de services de garde et les services offerts.
- Les gouvernements (fédéral et provinciaux) doivent participer aux moyens choisis pour répondre aux besoins de services de garde des familles des membres des FC.
- La collaboration entre les différents fournisseurs de services, les utilisateurs et les autres acteurs constitue la meilleure façon d'aborder la prestation des services de garde pour les familles des membres des FC¹¹.

3.0.2. Enquête continue d'attitudes

Cette enquête, effectuée entre juin et août 2004 par le directeur – Recherche et évaluation en ressources humaines des FC (maintenant désigné sous le nom de directeur – Recherche appliquée (Personnel)), fournit des données sur le nombre d'enfants dans les familles des membres des FC et leur participation aux services de garde.

- 19,7 % des familles répondantes (n=1 279) avaient un enfant vivant au sein du ménage; 25,4 % avaient deux enfants; 10,3 % avaient trois enfants ou plus; et 44,6 % n'avaient jamais eu d'enfants;

⁹ Centre for Research and Education in Human Services. *Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde accrédités*, p. 6. Ottawa : Centres de ressources pour les familles des militaires.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

- la répartition des enfants par groupe d'âge s'établissait comme il suit (n=641) : 30 % étaient âgés de cinq ans ou moins; 31,9 % étaient âgés de six à onze ans; 38,3 % étaient âgés de douze ans ou plus;
- 39,5 % des parents ayant des enfants qui vivent au sein du ménage (n=645) ont convenu que la prise de dispositions pour la garde des enfants pendant que les parents travaillent nécessite beaucoup d'efforts, tandis que 51,7 % des parents seuls indiquaient qu'il s'agissait d'un problème.

3.0.3. Étude sur les dimensions humaines des déploiements – Exigences du service militaire

Cette étude est fondée sur un sondage administré aux conjoints en juin 2005 et l'analyse des données est toujours en cours. Selon les résultats préliminaires :

- 63 % des répondants (n=1 661) ont des enfants qui vivent à plein temps au sein du ménage;
- 20 % de ces enfants vivant à temps plein au sein du ménage étaient âgés de 0 à 5 ans et 32 % avaient entre 6 et 11 ans.

L'analyse des données subséquente pourrait éclairer l'Initiative de recherche sur les services de garde d'enfants.

A. 4.0. Besoins uniques des familles de militaires en matière de services de garde d'enfants

Le comité consultatif de l'IRSGE a discuté des raisons pour lesquelles les exigences de l'emploi militaire font que les besoins des familles des militaires sont différents de ceux de la plupart des familles de civils. Parmi ces exigences figurent les suivantes :

- Absences fréquentes et/ou prolongées du membre militaire de la famille : les membres du personnel militaire doivent souvent s'éloigner de leur foyer pour des raisons opérationnelles, comme des rappels d'urgence, la formation ou les déploiements. Le rythme des opérations varie d'un commandement d'armée à l'autre. Par exemple, les membres de l'armée ou de la marine peuvent être déployés pour plusieurs mois à la fois, tandis que le personnel de la force aérienne s'absente pendant des périodes plus courtes, mais peut être loin du foyer jusqu'à deux semaines par mois.
- Changements à court préavis des horaires de travail : par exemple, rappels d'urgence, opérations de recherche et sauvetage; certains programmes de formation sont dispensés à très court préavis.
- Formation : la formation nécessite souvent des absences du foyer la nuit et la fin de semaine. Les recrues et les stagiaires qui en sont aux débuts de leur formation

de qualification connaissent des difficultés supplémentaires pour s'occuper de leur famille, étant donné que leur salaire est très faible pendant cette période.

- Affectations fréquentes : les familles des militaires sont souvent affectées dans des nouveaux postes et ont peu de possibilités de refuser.
- Affectations dans des bases situées dans des collectivités de plus petite taille ou plus isolées : ces affectations occasionnent souvent plus de difficulté à trouver des services de garde d'enfants, s'il y en a.

Ces exigences de l'emploi militaire occasionnent des niveaux de stress plus élevés pour les familles des militaires.

- Le stress que vivent les familles des militaires augmente lorsque les horaires de travail sont imprévisibles.
- Le stress pour les familles des militaires est plus élevé lorsque le déploiement occasionne des possibilités accrues de blessures ou de décès.
- Les affectations fréquentes imposent un stress supplémentaire à la famille à cause de la nécessité de trouver de nouveaux services médicaux et services de soutien, surtout lorsque l'on se trouve loin de la famille élargie et des services de soutien communautaire établis.
- Les affectations fréquentes ont souvent des retombées financières pour la famille si le conjoint non militaire ne peut trouver d'emploi ou est sous-employé dans une nouvelle affectation.

Ces problèmes peuvent s'intensifier pour diverses raisons, notamment :

- les membres célibataires des FC qui ont des enfants et n'ont pas le soutien d'un conjoint;
- les couples militaires mariés dont les conjoints sont tous deux assujettis aux exigences de l'emploi militaire;
- les membres des FC dont le conjoint occupe également un emploi qui l'oblige à travailler par postes ou à être sur appel;
- les familles des militaires séparées géographiquement de leurs familles d'origine qui pourraient être en mesure d'offrir une aide digne de confiance pour la garde des enfants.

A. 5.0. Problèmes avec les services actuels de garde d'enfant pour les familles des membres des FC

Le comité consultatif a poussé l'examen des questions relevées dans l'enquête de 2004. Les membres du comité ont formulé les observations suivantes en fonction de leur expérience personnelle et des expériences qu'ils ont observées :

- Les services existants, comme le service de garde en cas d'urgence et les services de garde de relève en cas d'urgence, ne semblent pas bien connus des familles des militaires et ne sont peut-être pas utilisés aussi souvent qu'ils le pourraient.
- Les services de garde d'urgence sont difficiles à organiser pour les familles nombreuses.
- Il est difficile de trouver des services pendant un déploiement à court terme.
- Il y a de longues listes d'attente pour les services de garderie et la pénurie la plus importante touche les nouveau-nés, les enfants d'âge scolaire et les enfants qui ont des besoins spéciaux.
- Les heures d'ouverture des garderies ne répondent pas aux besoins des familles des militaires qui nécessitent des services de garde la nuit et la fin de semaine.
- Il est souvent difficile de trouver quelqu'un pour garder un enfant dont la langue officielle est différente de celle qui est utilisée sur la base.
- Le recrutement et la conservation de personnel qualifié pour les garderies est difficile en raison des faibles salaires et des affectations fréquentes des membres de familles de militaires qui peuvent être affectés aux services.
- Les membres du comité consultatif ont indiqué que les frais de garde d'enfants et les programmes provinciaux de subventions varient considérablement d'une affectation à l'autre et que peu de membres militaires sont admissibles aux subventions provinciales pour les services de garde à l'enfance¹².
- La disponibilité des services et des transports vers les services existants est problématique dans les régions rurales et dans les grands centres urbains.
- Les garderies et les services de garde à domicile dans la communauté environnante ne connaissent peut-être pas autant les difficultés de la vie de famille chez les militaires que les services offerts sur la base. Les membres du comité consultatif qui vivent dans les régions où le recours aux services communautaires

¹² L'indemnité de vie chère en région (IVCR) en ce qui a trait à la nature des services de garde d'enfants n'a pas été comprise par les membres du comité consultatif et peut, par sa conception, régler certains problèmes posés par les écarts dans les frais de garde d'enfants. Il faudra toutefois en discuter plus en profondeur avec le directeur – Rémunération et avantages sociaux.

de garde d'enfants est fréquent ont indiqué qu'il faut s'intégrer à la communauté en participant aux activités et événements locaux pour établir des relations plus étroites et favoriser une meilleure compréhension.

- Il existe une perception selon laquelle la qualité des services de garderie est plus élevée sur les bases, d'où une préférence pour ces services.

A. 6.0. A Vision d'une stratégie globale pour les services à l'enfance à l'intention des familles de militaires

Le comité consultatif a conclu qu'une stratégie pour les services de garde qui prévoit une gamme de services à l'intention des familles des militaires des FC, comme des programmes parents-enfants, des prématernelles et des garderies, devrait reposer sur trois principes, à savoir, la qualité, l'accessibilité et l'uniformité.

6.0.1. Qualité

Les services de garde d'enfants sont prodigués par des adultes ayant des connaissances et des compétences appropriées. Les niveaux de rémunération facilitent le recrutement et le maintien de l'effectif, qui sont des éléments clés de la qualité. Les fournisseurs de services établissent des rapports de collaboration et de respect avec les enfants et les familles. Les installations où sont dispensés des programmes pour les enfants offrent un environnement intérieur et extérieur sain et stimulant, ainsi qu'un milieu axé sur l'apprentissage.

6.0.2. Accessibilité

Une gamme de services de garde sont accessibles : pour tous les âges – nourrissons, tout-petits, enfants d'âge préscolaire et enfants d'âge scolaire; pour les enfants ayant des besoins spéciaux; dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada, ou les deux, au besoin; souplesse des heures de service pour couvrir la nuit et la fin de semaine lorsque les exigences de la vie militaire nécessitent ces services. Les services de garde d'enfants sont offerts dans un endroit facilement accessible par rapport aux domiciles des membres militaires et sont abordables pour les familles qui les utilisent.

6.0.3. Uniformité

La qualité, la disponibilité et le coût des soins sont uniformes dans tous les lieux d'affectation. Les déménagements se font le plus harmonieusement possible. Toutes les bases offrent des services de garde suffisants pour répondre à la vaste gamme de besoins des familles de militaires qui y vivent, de sorte que les nouveaux venus soient assurés d'avoir immédiatement une place convenable pour leurs enfants. Des mécanismes sont en place pour évaluer la qualité des services¹³.

¹³ Bien que le comité consultatif n'ait pas précisément relevé de problèmes expressément associés à l'accréditation et au volet apprentissage des services de garde, les discussions au cours des deux jours étaient favorables aux avantages

A. 7.0. Avantages pour les Forces canadiennes d'une stratégie globale de garde à l'enfance

Des services de garde accessibles, de qualité supérieure et uniformes d'une base à l'autre présenteront des avantages considérables pour les Forces canadiennes :

- Les Forces canadiennes disposeront d'unités très facilement déployables.
- La souplesse des horaires de travail sera améliorée.
- Les membres du personnel militaire sauront qu'il existe des services de garde pour les enfants de divers âges ayant des besoins variés, ce qui facilitera les affectations et les déploiements.
- La nécessité de quitter le déploiement afin de retourner à la base pour des raisons familiales sera réduite.
- Ayant moins de préoccupations familiales, les membres du personnel militaire auront un niveau de rendement plus élevé.
- La présence du personnel militaire sera accrue grâce à la réduction des problèmes liés aux responsabilités familiales.
- Le moral sera meilleur.
- La qualité des services de garde sera un incitatif dans les programmes de recrutement.
- Les taux de maintien de l'effectif seront plus élevés, ce qui donnera lieu à des forces plus chevronnées et à un meilleur rendement de l'investissement dans la formation.
- Les unités seront plus en mesure de déplacer le personnel dans les endroits où le besoin est le plus grand.
- Une politique claire réduira les « zones grises » qui créent la confusion entourant les services de garde actuellement offerts.
- Les Forces canadiennes satisferont à un élément des objectifs d'extension des services à la communauté énoncés par le Chef d'état-major de la Défense.

offerts par les services de garde réglementés, qui appuient les principes de la qualité et de l'uniformité, et il a été convenu que l'apprentissage est une composante essentielle de tout programme de garde d'enfants.

- Les Forces canadiennes seront considérées, au pays et dans le monde entier, comme des chefs de file en ce qui a trait à la politique sur la famille.

On reconnaît depuis longtemps que le maintien du bien-être physique, psychologique et spirituel de nos marins, soldats et membres de la Force aérienne, ainsi que de leurs familles, est essentiel à la réussite de la mission militaire... En plus de cet objectif opérationnel, ces programmes garantissent aux membres des FC et à leurs familles l'accès à une gamme suffisante de programmes et de services de soutien, quel que soit leur lieu de service ¹⁴.

PARTIE B – Prochaines étapes : Recommandations issues de la recherche

B. 1.0. Introduction

En 1998, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC) a déposé un rapport à la Chambre des communes fondé sur plusieurs mois de consultation avec les membres de l'ensemble des Forces canadiennes et leur famille. Ce rapport établissait un lien direct entre l'état de préparation militaire et la disponibilité des services de garde non dispensés par un parent pour les enfants des membres des FC¹⁵. Par la suite, le besoin de services de garde d'enfants pour les familles des militaires en sus de ceux qui sont offerts par l'entremise du Programme des services aux familles des militaires (PSFM) a été relevé par :

- le Conseil consultatif national pour les familles des militaires (CCNFM), au cours de discussions lors de ses réunions de novembre 2002 et novembre 2004;
- une étude effectuée en 2004 et commandée par la Direction des services aux familles des militaires (DSFM)¹⁶;
- la consultation de deux jours, en 2006, avec les conjointes et conjoints des membres des FC, des membres du personnel des centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) et des garderies subventionnées par les CRFM, dont il est rendu compte des délibérations dans le présent document.

Les discussions du CCNFM, l'enquête de 2004 et la consultation de 2006 fournissent de précieuses informations anecdotiques et perceptions de la disponibilité et des besoins, mais peu de données quantitatives. Cela soulève des inquiétudes causées par un écart

¹⁴ Directives du CEMD – *Programmes de bien-être et de maintien du moral des Forces canadiennes*, 26 janvier 2004, p. 1.

¹⁵ CPDNAC. (1998). *Pour aller de l'avant : Plan stratégique pour l'amélioration de la qualité de vie dans les Forces canadiennes*, Section V. Ottawa : auteur.

¹⁶ Centre for Research and Education in Human Services. (2004). *Évaluation des besoins des familles des membres des Forces canadiennes en matière de services de garde accrédités*. Ottawa : DSFM.

possible entre les perceptions et la réalité de la disponibilité et de l'accessibilité des services liés à la garde d'enfants.

On trouve des données quantitatives liées aux besoins des familles des militaires en matière de services de garde d'enfants dans l'Enquête continue d'attitudes (ECA) de 2004 et l'Étude sur les dimensions humaines des déploiements – Exigences du service militaire, réalisée en 2005. Par exemple, ces études indiquent le nombre et la répartition par âge des enfants qui vivent à la maison et les dispositions prises pour la garde des enfants pendant que le conjoint ou la conjointe travaille ou étudie. Cependant, aucune de ces deux sources de données ne porte sur la disponibilité ou l'utilisation des services de garde d'enfants, ou n'a été conçue pour donner des renseignements précis à ce sujet. Par conséquent, bien qu'il soit possible d'avoir accès à certaines données requises au moyen des sources de données existantes, il faudra chercher d'autres données propres à cette question. Dans la mesure du possible, les nouvelles données doivent être de nature qualitative, y compris les données de quantification obtenues au moyen de groupes de discussion et d'entrevues avec des informateurs-clés. Il faut également tenir compte de la mesure dans laquelle les données disponibles de 2004 et de 2005 conviennent pour déterminer les services qui existent en 2007, la façon dont ils sont dispensés, ce qu'il faudrait peut-être modifier et s'il faut de nouvelles composantes pour répondre aux besoins des familles des membres des FC et aux besoins opérationnels.

Le reste de la Partie B analyse et détermine :

- les données requises pour confirmer les perceptions du comité consultatif;
- les sources de données potentielles;
- la méthode de collecte de données recommandée;
- le recours à une approche graduelle pour la recherche;
- des conclusions.

B. 2.0. Données requises pour confirmer les perceptions du comité

La détermination des renseignements nécessaires est fondée sur l'utilité de s'appuyer sur ce qui existe déjà. Pour ce faire, il faut des données opportunes et exactes sur les besoins des parents, les services de garde existants et leur accessibilité, leur utilisation et leur qualité, ainsi que la contribution des services de garde à la disponibilité opérationnelle.

2.0.1. Données géographiques générales

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour l'obtention d'un contexte aux fins de l'analyse des besoins actuels des familles des militaires.

- Pour a) le personnel militaire existant et b) les recrues et les réservistes qui passent à la Force régulière à l'intérieur d'une période de 12 mois :

- Le nombre de familles monoparentales, de familles biparentales dont les deux parents sont ou deviennent membres du personnel militaire, ainsi que de familles biparentales dont l'un des parents est civil.
- Pour chacun des trois types de famille : a) le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans; b) si l'enfant vit à plein temps ou à temps partiel dans la famille ; c) la langue officielle parlée par l'enfant.
- Incidence des parents par type de famille ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans qui vivent sur la base, qui vivent à 15 minutes de voiture de la base et qui vivent à une plus grande distance de la base.
- Nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans qui : a) sont d'origine autochtone et/ou b) sont membres d'une autre minorité visible.
- Nombre de familles ayant un enfant qui a des besoins spéciaux, selon l'âge de l'enfant. *Nota* : L'expression « besoins spéciaux » doit être expressément définie de manière à permettre de déterminer la probabilité du besoin d'accès à des services thérapeutiques ou à du soutien spécial lorsque les enfants sont gardés à l'extérieur du foyer, p. ex., dans un service de garde d'urgence ou dans un service de garde d'enfants.

2.0.2. Étendue des besoins propres aux familles des militaires ou plus susceptibles d'être problématiques pour les familles des militaires

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour la détermination des besoins propres aux familles des militaires :

- Incidence actuelle du travail en soirée, de nuit et de fin de semaine parmi les familles dont le parent seul ou les deux parents sont membres du personnel militaire, par enfant âgé de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans.
- Type de déploiements, y compris la formation à l'extérieur de la base, au cours des 12 derniers mois pour chaque famille monoparentale, famille dont l'un des conjoints est civil et famille dont les deux parents sont militaires, ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans.

2.0.3. Disponibilité

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour la détermination des services de garde d'enfants existants et des lacunes dans la disponibilité des services.

- Mesure dans laquelle les parents sont au courant de l'aide offerte par l'entremise et à l'intérieur des paramètres :
 - de l'aide pour obligations familiales

- du service de garde en cas d'urgence
 - des services de garde de relève en cas d'urgence
- Mesure dans laquelle les parents sont au courant des services non autorisés des CRFM en matière de garde d'enfants et ampleur du recours à chacun et, si ces services ne sont pas utilisés, pour quelles raisons, p. ex., parce qu'ils ne sont pas offerts par le CRFM.
- Mesure dans laquelle les services de garde non autorisés en rapport avec les services des CRFM sont disponibles sur la base et, s'ils ne le sont pas, mesure dans laquelle ils sont disponibles dans la collectivité locale.
- Nombre de garderies financées par les CRFM et, pour chacun des éléments suivants :
 - province
 - nombre de places pour les enfants de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans;
 - heures d'ouverture des services de garde réguliers;
 - emplacement sur la base ou à l'extérieur de la base;
 - nombre d'enfants de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans qui vivent au foyer sur la base;
 - nombre d'enfants de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans qui vivent au foyer à l'extérieur de la base.
- Nombre et emplacement des agences de garde en milieu familial financées par les CRFM et nombre de places actuellement utilisées pour les enfants de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans.
- Listes d'attente pour les services de garde subventionnés par les CRFM par :
 - nombre de nourrissons, de jeunes enfants, d'enfants d'âge préscolaire et d'enfants âgés de 6 à 11 ans;
 - nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux;
 - nombre d'enfants qui parlent une autre langue officielle que celle qui est utilisée dans le programme, et durée d'attente actuelle pour les enfants dans chaque catégorie.
- Disponibilité des places en service de garde communautaire à une distance raisonnable du domicile des familles, par groupe d'âge servi et langue officielle parlée dans le programme.
- Incidence des familles dont le parent seul ou les deux parents sont militaires et dont l'un des parents est civil qui déclarent un enfant sur la liste d'attente d'un service de garde communautaire, par groupe d'âge, besoin spécial, le cas échéant,

et durée d'attente prévue. *Nota : Il faut poser des questions sur l'inscription à des listes d'attente multiples.*

- Incidence des familles qui indiquent que les services de garde disponibles ne sont pas accessibles à cause de la distance, de l'absence de moyen de transport ou de l'emplacement pour chaque famille vivant sur la base ou à l'extérieur de la base et selon qu'il s'agit d'un parent seul militaire, de deux parents militaires ou d'une famille dont l'un des parents est civil.
- Incidence des parents qui parlent une des langues officielles du Canada à la maison alors que l'autre langue officielle est la principale langue utilisée sur la base et qui indiquent qu'aucun service de garde d'enfants n'est disponible dans la langue parlée à la maison.
- Proportion de parents civils indiquant qu'il aimeraient occuper un emploi rémunéré à l'extérieur du foyer ou poursuivre leurs études, selon la raison invoquée pour ne pas le faire, p. ex., parce qu'ils ne peuvent trouver de service de garde pour les heures durant lesquelles ils en ont besoin, parce qu'il n'y a pas de travail dans la région. Poser des questions pour déterminer les heures auxquelles des services de garde sont nécessaires s'il a été indiqué que cette question était problématique.

2.0.4. Utilisation

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour déterminer l'ampleur de l'utilisation actuelle des services de garde existants au sein des FC et dans la collectivité ainsi que la motivation des choix des parents.

- Utilisation par l'ensemble des membres des FC au cours d'une période récente de 12 mois :
 - des services de garde d'urgence pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans, de 12 à 17 ans et pour une famille de deux enfants ou plus, selon le nombre d'enfants;
 - des services de garde de relève en cas d'urgence pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans, de 12 à 17 ans et pour une famille de deux enfants ou plus, selon le nombre d'enfants.
- Recours à l'aide pour obligations familiales par l'ensemble des membres des FC au cours d'une période récente de 12 mois.
- Mesure dans laquelle les services de garde subventionnés par les CRFM sont utilisés pour :
 - les services de garde réguliers;

- les services de garde d'urgence;
 - les services de garde de relève en cas d'urgence;
 - les services de garde occasionnels.
- Recours aux fournisseurs de services de garde en milieu familiale réglementés et non réglementés pour la garde régulière des enfants, les services de garde d'urgence et les services de garde de relève en cas d'urgence.
 - Dispositions actuelles pour la garde des enfants pendant que les parents seuls, les deux parents des familles de militaires et les conjoints civils travaillent et raisons motivant leur(s) choix, p. ex., coût, fournisseur civil plus près du domicile, selon l'âge de l'enfant et selon que la famille vit sur la base ou à l'extérieur de la base.
 - Proportion d'usagers militaires et civils des services de garde financés par les CRFM et raisons pour autoriser des usagers civils, p. ex., la municipalité exige qu'une proportion des places soient disponibles pour des civils comme condition de financement.
 - Exemples de la façon dont les CRFM gèrent actuellement une situation difficile, comme le besoin de services de garde d'urgence pour une famille reconstituée comptant cinq enfants.

2.0.5. Financement et abordabilité

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour la détermination des sources de fonds d'exploitation des services de garde et de dons en nature, comme la gratuité des locaux et l'abordabilité des services non autorisés :

- Pourcentage des fonds d'exploitation des services de garde financés par les CRFM par source, p. ex., droits payés par les parents, subvention provinciale et/ou places subventionnées, subvention municipale, financement supplémentaire du commandant de la base, etc.
- Valeur réelle de chaque financement du commandant local et contribution en nature pour appuyer l'exploitation des services de garde subventionnés par le CRFM pendant l'exercice en cours, p. ex., services publics et/ou gratuité des locaux.
- Niveau des droits pour les places à plein temps pour les nourrissons, les petits enfants et les enfants d'âge préscolaire ainsi que pour les services de garde avant et après l'école.
- Pourcentage des familles utilisant des services de garde d'enfants à plein temps et à temps partiel qui bénéficient de places subventionnées par la province.

- Incidence of des parents militaires seuls ou des familles dont les deux parents sont militaires qui invoquent les coûts pour expliquer pourquoi ils n'utilisent pas les services de garde réglementés.
- Ampleur, le cas échéant, de la couverture par l'indemnité différentielle de vie chère pour l'écart dans les coûts des services de garde d'enfants d'une province à l'autre et entre les régions rurales et les grandes régions métropolitaines, comme la région du Grand Toronto.

2.0.6. Qualité

La collecte des renseignements suivants auprès des services financés par les CRFM est recommandée afin de déterminer les niveaux actuels d'éléments connus pour influencer sur la qualité des services de garde :

- Information sur les services de garde financés par les CRFM et sur les services d'aiguillage :
 - type d'informations fournies;
 - inclusion des fournisseurs de services de garde non réglementés;
 - si les garderies et les fournisseurs de services de garde en milieu familial qui figurent sur leur liste font l'objet d'une présélection et la façon dont ils sont sélectionnés.
- Pour chaque garderie financée par un CRFM :
 - le nombre total d'employés à plein temps et à temps partiel qui travaillent directement avec les enfants, par niveau de formation en éducation de la petite enfance;
 - le nombre d'employés travaillant directement avec les enfants qui ont quitté au cours des 12 mois précédents;
 - la principale raison invoquée par les membres du personnel pour leur départ, p. ex., nouvelle affectation du conjoint, niveau de salaire;
 - temps nécessaire pour pourvoir le poste vacant le plus récent par poste et raison perçue pour expliquer cette durée, p. ex., pénurie de personnel formé;
 - ampleur des difficultés à embaucher des remplaçants et des membres du personnel régulier formés;

- disponibilité de fonds pour le perfectionnement professionnel à la garderie.
- Pour chaque agence de services de garde en milieu familial financée par les CRFM :
 - niveau d’instruction et d’expérience des fournisseurs de services à domicile
 - formation disponible pour les fournisseurs affiliés

2.0.7. Contribution des services de garde d’enfants à la disponibilité militaire

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour déterminer les effets de la situation actuelle en matière de services de garde (officiels et informels) sur la disponibilité opérationnelle :

- Mesure dans laquelle l’absence de services de garde d’urgence ou de services de garde réguliers, ou encore, les préoccupations au sujet de l’absence possible de services de garde réguliers est invoquée pour justifier :
 - l’incapacité d’accepter un déploiement à court préavis ou autre;
 - une demande de permission pour retourner à la base pendant la formation ou un déploiement;
 - une demande de permission de demeurer dans l’affectation en cours ou d’être exempté(e) de formation;
 - une demande d’affectation dans une autre base;
 - des restrictions imposées, c.-à-d., que le membre militaire est envoyé dans une nouvelle affectation mais laisse sa famille derrière.
- Mesure dans laquelle l’absentéisme est relié à l’absence de services de garde ou à des problèmes découlant des dispositions actuelles en matière de services de garde.
- Incidence des membres du personnel militaire ayant indiqué que la raison pour laquelle ils ont quitté la vie militaire est directement reliée à l’absence de services de garde d’enfants abordables ou de services de garde aux heures requises par leur travail.
- Mesure dans laquelle la sollicitation de l’aide d’un professionnel aidant, comme un aumônier ou un travailleur social, est au moins en partie attribuable au stress liée à l’absence ou à l’abordabilité des services de garde d’enfants.

- Évaluation générale par le commandant d'unité de la façon dont les opérations sont touchées par les problèmes de services de garde d'enfants et des questions qui sont particulièrement problématiques.
- Perception qu'a la commandant d'unité des besoins en services de garde sur sa base.

2.0.8. Autres services

La collecte des renseignements suivants est recommandée pour déterminer les services fournis par d'autres intervenants des FC et pour demander à des services militaires à l'étranger des renseignements susceptibles d'aider à l'élaboration d'une politique des FC sur les services de garde.

- Autres intervenants des FC qui offrent des services à la famille ou qui exercent un impact sur les familles.
 - Parmi les services offerts, quels sont ceux qui sont reliés à la garde d'enfants?
 - Comment ces services se raccordent-ils aux services (officiels et informels) offerts par la DSFM et l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes, et quel impact ont-ils sur la DSFM et l'ASPCF?
 - En raison de la clientèle servie, ont-ils besoin de services de garde d'enfants?
- Services militaires à l'étranger qui fournissent et/ou financent actuellement des services de garde et d'autres services à l'enfance.
 - Quels services et/ou aide financière offrent-ils et/ou financent-ils en rapport avec la garde d'enfants?
 - Quels sont les avantages opérationnels associés à la prestation de chacun des services de garde d'enfants (données statistiques lorsque cela est possible, p. ex., diminution des déploiements reportés)?
 - Données sur la taille approximative de chaque force militaire et le pourcentage du budget de fonctionnement utilisé pour l'aide aux familles.
 - Que ferait autrement chaque service en sachant ce qu'il sait maintenant?
 - Armée américaine spécifiquement :
 - Renseignements supplémentaires sur les normes en matière de services de garde à l'échelle du pays, les besoins en formation du

personnel et les exigences obligatoires en matière de perfectionnement professionnel annuel.

- Questions liées au fait de servir une proportion élevée de familles hispaniques, c.-à-d., langue, et façon dont elles sont abordées.

B. 3. 0. Méthodologie

Les données recueillies doivent rendre compte des besoins opérationnels des trois commandements d'armée, des différents rythmes des opérations et des parents dans les grands centres urbains, en région rurale et dans les bases éloignées. Il faut faire une utilisation maximale des données déjà disponibles tout en reconnaissant le besoin de données raisonnablement à jour couvrant une période comparable. Il faut recueillir de nouvelles données de la façon la plus efficiente. De l'avis du comité consultatif, la taille et la complexité des données requises nécessitent des sources multiples, de multiples méthodes de collecte de données et une approche graduelle.

3.0.1. Sources de données

Le comité consultatif recommande les sources de données suivantes :

3.0.1. a. *Personnel et organismes militaires*

- Directeur – Recherche appliquée (Personnel) (D Pers RA)
- Direction des services aux familles des militaires, y compris les gestionnaires des opérations régionales
- Direction de la qualité de vie
- Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes
- Conseil consultatif national pour les familles des militaires
- Organisation consultative des femmes de la Défense (OCFD)
- Groupe consultatif des Autochtones de la Défense (GCAD)
- Chef du personnel militaire
- Chacun des commandants d'armée et des SMA

3.0.1.b. *Bases*

- Commandant de la base
- Commandants d'unité
- Principaux postes d'adjudant-chef
- CRFM et services de garde d'enfants financés par les CRFM
- Professionnels aidants – aumônier, travailleur social, coordonnateur de la prévention et des interventions du CRFM

- Parents – parents seuls, couples dont les deux partenaires sont militaires et couples dont l’un des conjoints est civil. Les enjeux sont différents pour les deux types de familles biparentales.

3.0.1.c. *Services militaires à l’étranger*

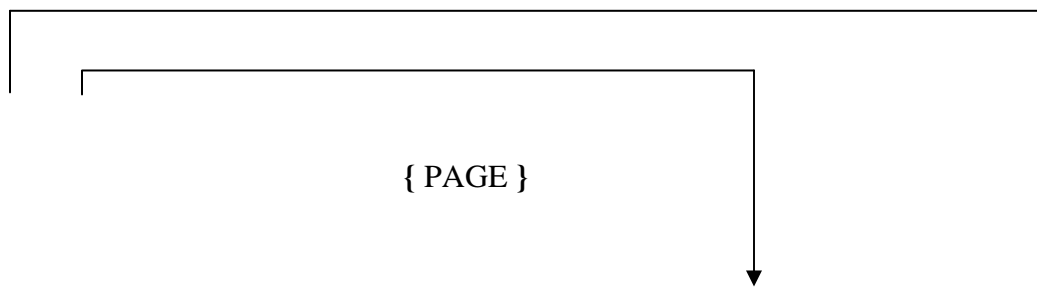
- Les services militaires à l’étranger qui offrent et/ou financent des services de garde d’enfants sont définis dans les accords supplémentaires locaux. Les services de taille comparable à celle des FC seraient particulièrement pertinents.

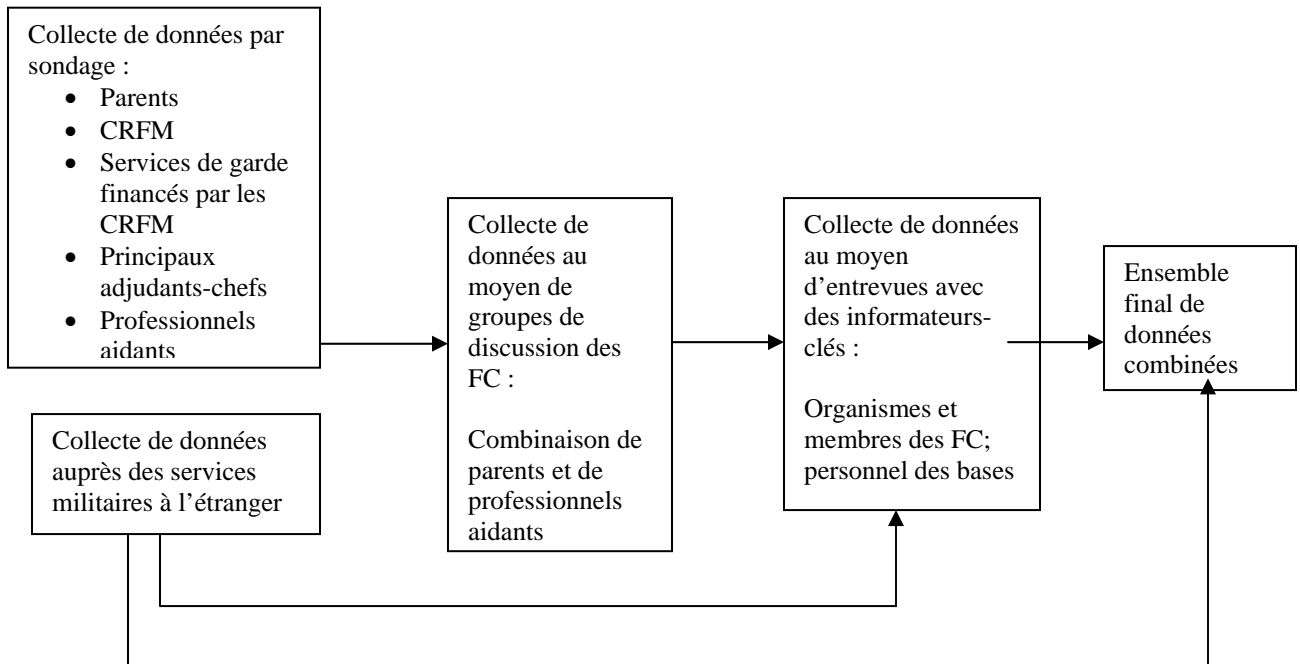
3.0.2. Collecte et analyses de données

Certaines données peuvent être accessibles par l’entremise des bases de données existantes. Par exemple, les données démographiques sur les FC et les recrues, l’utilisation des prestations d’aide pour obligations familiales, des services de garde d’urgence et des services de garde de relève en cas d’urgence par l’ensemble des forces des FC au cours d’une récente période de 12 mois et la proportion de familles avec des enfants qui vivent sur les bases et à l’extérieur de celles-ci. Le comité consultatif perçoit la nécessité d’obtenir de nouvelles données au moyen d’une combinaison de méthodes de collecte afin de permettre de choisir la méthode qui convient le mieux pour chaque source de données, et il recommande les moyens suivants :

- sondages, peut-être sur Internet, auxquels répond le membre de la famille responsable de la garde des enfants, les CRFM, les services de garde financés par les CRFM, les adjudants-chefs et d’autres professionnels aidants. Le comité consultatif croit que le gros des nouveaux renseignements nécessaires pourrait être obtenu de cette façon;
- groupes de discussion;
- entrevues avec des informateurs-clés, soit par téléphone, soit en personne;
- examen de la documentation d’autres services militaires pertinents à l’étranger.

Comme l’illustre la figure suivante, il est prévu que la collecte de données effectuée au moyen des groupes de discussion serait éclairée par les données obtenues dans les sondages; les entrevues d’informateurs-clés des FC seraient éclairées par les données obtenues de l’ensemble des trois autres sources. Comme les sondages et les groupes de discussion des FC recueillent de l’information sur ce qui existe et sur ce qui est souhaité, il n’est pas nécessaire de terminer la collecte de renseignements auprès des services militaires à l’étranger avant de se lancer dans ces processus.





Le tableau 1 illustre les données selon la source dont les données pourraient être recueillies par sondage. Le tableau 2 fournit des renseignements similaires en rapport avec les groupes de discussion et les informateurs-clés.

3.0.2.a. Sondages

Les sondages représentent une méthode efficace de collecte de données auprès d'un groupe important; ces informations permettraient de connaître les perceptions et les enjeux qui nécessitent un suivi supplémentaire au moyen de groupes de discussion et d'entrevues avec des informateurs-clés. Le comité consultatif reconnaît l'expertise et les compétences nécessaires pour élaborer des questions de sondage sans équivoque par rapport aux données recherchées et efficaces pour l'obtention des données nécessaires et la réduction au minimum du temps requis des répondants. Le comité recommande fortement la participation dès le début du directeur – Recherche appliquée (Personnel) ou des membres de l'équipe de recherche de la DQV à l'élaboration du contenu et du libellé de chaque sondage. Il faudra également tenir compte de la question du choix du moment pour éviter l'envoi de sondages pendant l'été ou l'administration du sondage aux mêmes personnes.

3.0.2.b. Groupes de discussion

Le comité consultatif recommande la tenue de groupes de discussion dans un échantillon représentatif de bases des FC comprenant des participants des bases de petite taille, surtout dans les régions rurales et éloignées. Par exemple, la base de Wainwright pourrait envoyer des participants à un groupe de discussion à Edmonton.

3.0.2.c. Entrevues avec des informateurs-clés

De l'avis du comité consultatif, les entrevues avec des informateurs-clés :

- sont particulièrement utiles pour se concentrer sur une question précise, comme les répercussions des problèmes de garde d'enfants sur la disponibilité militaire;
- permettent mieux la clarification de l'information fournie que les sondages et les groupes de discussion;
- peuvent être mieux acceptées par certaines sources que les sondages ou les groupes de discussion.

3.0.2.d. Examen de la documentation d'autres services militaires

D'autres services militaires, comme ceux des États-Unis, sont connus pour financer et/ou exploiter une vaste gamme de services à l'enfance, notamment pour la garde d'enfants. La connaissance des raisons et des avantages de cet investissement ainsi que les leçons apprises par d'autres services militaires pourraient aider les FC à déterminer quels changements, le cas échéant, sont souhaitables pour leurs services de garde actuels.

Tableau 1 : Exemples de données qui pourraient être recueillies par sondage

Source	Type d'informations
Parents	<ul style="list-style-type: none">• Étendue et type des besoins uniques ou susceptibles d'être problématiques pour les familles de militaires.• Connaissance et utilisation des services de garde d'enfants obligatoires, p. ex., les services de garde de relève.• Dispositions actuelles pour la garde des enfants pendant que le ou les parent(s) militaire(s) est (sont) au travail et justification du ou des type(s) de dispositions selon l'âge de l'enfant et selon que la résidence familiale se trouve ou non sur la base.• Nombre d'enfants par âge figurant sur une liste d'attente de services de garde financés par le CRFM et/ou de services de garde communautaires par famille monoparentale, famille dont les deux parents sont militaires et famille biparentale dont l'un des conjoints est civil.• Incidence des parents incapables d'avoir accès à des services de garde d'enfants selon la raison, l'âge de l'enfant et selon que la résidence familiale se trouve ou non sur la base.• Incidence des conjoints civils qui veulent travailler ou poursuivre leurs études mais ne peuvent le faire à cause de problèmes de garde d'enfants selon l'âge de l'enfant et le problème.
CRFM	<ul style="list-style-type: none">• Mesure dans laquelle les services autorisés et non autorisés des CRFM sont fournis par les CRFM; mesure dans laquelle ils sont disponibles dans la communauté à l'extérieur de la base.• Information sur les services autorisés dispensés par les CRFM, p. ex., information sur la garde d'enfants et aiguillage.

	<ul style="list-style-type: none"> • Façons dont les services autorisés fonctionnent dans les situations difficiles, p. ex., services de garde d'urgence pour 5 ou 6 enfants de la même famille.
Services de garde financés par les CRFM	<ul style="list-style-type: none"> • Places disponibles et listes d'attente par groupe d'âge, besoin spécial, langue officielle autre que la langue utilisée sur la base et heures d'ouverture. • Ampleur de l'utilisation des services de garde, des services de garde d'urgence, des services de garde de relève en cas d'urgence et des services de garde occasionnels. • Utilisation par des civils et justification. • Questions financières – droits d'utilisation, mesure dans laquelle les familles des membres des FC bénéficient de places de garde subventionnées, sources des fonds de fonctionnement, ampleur de l'aide en nature, comme les locaux. • Proportion des membres du personnel de garderie travaillant avec des enfants qui suivent une formation spécialisée en éducation de la petite enfance, par niveau de formation. • Roulement du personnel de garderie – taux, raisons les plus courantes des départs, difficulté à recruter du nouveau personnel, temps nécessaire pour pourvoir des postes au cours des 12 derniers mois, par poste. • Formation et expérience des membres du personnel à domicile des agences de garde financées par les CRFM.
Adjudants-chefs, professionnels aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de garde d'enfants que connaissent les parents, par type, âge des enfants et fréquence. • Stress des parents militaires associé aux problèmes de garde des enfants. • Impact des difficultés posées par la disponibilité des services de garde d'enfants sur la disponibilité militaire, p. ex., changements dans les affectations, la formation et les déploiements à court terme et à long terme.

Tableau 2 : Données qui pourraient être recueillies au moyen des groupes de discussion et des entrevues avec des informateurs-clés

Méthode	Sources	Type d'information
Groupe de discussion	Combinaison de parents et de professionnels aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et type des besoins propres aux familles de militaires ou susceptibles d'être problématiques pour ces familles. • Problèmes de garde d'enfants que connaissent les parents militaires par type de famille (monoparentale, famille dont les deux parents sont militaires et famille dont un conjoint est civil). • Besoins par priorité et justification du classement.

Entrevues avec des informateurs-clés	Services militaires à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Quels services de garde d'enfants sont offerts ou financés. • Raisons invoquées pour le soutien des services de garde d'enfants. • Avantages opérationnels du soutien des services de garde d'enfants. • Taille approximative de la force et pourcentage du budget de fonctionnement utilisé pour l'aide aux familles. • Leçons apprises.
	DSFM, DQV, CCNFM Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes, OCFD, GCAD, Gestionnaires des opérations régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins des familles des militaires. • Problèmes liés à la garde des enfants. • Ce qu'ils aimeraient voir à la disposition des familles des membres des FC.
	Chef du personnel militaire, commandants d'armée, commandants de base/d'escadre/de formation, commandants d'unité, adjudants-chefs	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des problèmes liés à la garde des enfants sur la disponibilité militaire. • Ce qu'ils aimeraient voir à la disposition des familles des membres des FC. • Perception des besoins prioritaires en matière de garde d'enfants et justification du classement.

Notes :

1. Il faudrait demander à toutes les familles ayant des enfants de remplir un sondage, étant donné que les groupes de discussions ne comprendraient qu'un faible pourcentage de familles. De plus, les travaux des groupes de discussion pourraient peut-être être davantage ciblés si les parents participants savaient que les données tirées du sondage auprès des parents avaient déjà été recueillies.
2. La présence des adjudants-chefs au sein des groupes de discussion pourrait empêcher les parents d'exprimer leurs opinions. Les adjudants-chefs sur les bases feraient l'objet d'une entrevue visant à solliciter leur opinion sur les perceptions et les besoins déterminés dans le cadre des travaux du groupe de discussion sur leur base.

3.0.2.e. Analyse des données

Le comité consultatif souligne le besoin d'analyser les données selon le point de vue de la vie en région, en centre urbain et en région rurale, sur une base de commandement d'armée et/ou de la vie des familles sur une base ou à l'extérieur d'une base, selon le cas.

B. 4.0. Recours à une approche graduelle dans le cadre de la recherche

Le comité consultatif recommande une approche graduelle dans le cadre de laquelle chaque phase préparerait la suivante et y mènerait.

4.0.1. Phase 1 : Collecte de données auprès d'autres forces militaires, élaboration des instruments de sondage

1. Détermination et extraction des données quantitatives raisonnablement à jour disponibles grâce aux sources existantes, comme la base de données sur le personnel des FC, l'*Enquête continue d'attitudes* (2004) et l'*Étude sur les dimensions humaines des déploiements – Exigences du service militaire*. L'étude actuellement effectuée l'Université Mount St Vincent, à la demande de la DQV, concernant l'impact des déploiements et de la formation sur le bien-être des membres militaires qui sont responsables de la garde des enfants pourrait également être une source de données pertinentes. L'analyse des données disponibles clarifiera le besoin de nouvelles données et éclairera le contenu et la conception des instruments de collecte de données.
2. Collecte de données auprès de forces militaires à l'étranger :
 - Obtention d'un sommaire des services de garde d'enfants obligatoires et non obligatoires offerts par les quatre autres membres du Programme de coopération technique (TTCP), c.-à-d., les États-Unis, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, afin de déterminer ceux qui offrent des soutiens de ce genre, la taille des forces militaires de chaque pays, leur budget de fonctionnement pour les militaires et la proportion de fonds de fonctionnement utilisés pour financer et/ou offrir des services de garde d'enfants.
 - Obtention de données similaires des forces militaires suédoises et hollandaises.
 - Analyse bibliographique des documents disponibles liés à la prestation de services de garde d'enfants obligatoires et non obligatoires au sein du TTCP et des services militaires suédois et hollandais.
 - Obtention de données additionnelles, au besoin, auprès des forces militaires pertinentes.
 - Obtention de données additionnelles de l'armée des États-Unis en rapport avec la prestation de services de garde d'enfants pour les familles de militaires hispanophones afin de déterminer comment la question du bilinguisme est abordée, ainsi que de données sur son système intégré de services de garde d'enfants, en particulier ses normes d'accréditation des services de garde uniformes à l'échelle du pays et la formation obligatoire des personnes qui y travaillent.

3. Élaboration, traduction et mise à l'essai des instruments de sondage pour les parents, les CRFM, les services de garde financés par les CRFM, les adjudants-chefs et les professionnels aidants des bases.

Élaboration de protocoles pour les groupes de discussion et les entrevues avec les informateurs-clés, qui devraient tous être informés des résultats de la collecte des données de sondage; ne peut être effectuée avant l'analyse des résultats de sondage.

4.0.2. Phase 2 : Distribution des sondages, analyse des données, élaboration de protocoles pour les groupes de discussion et les entrevues avec des informateurs-clés

1. Modification des instruments de sondage en fonction des essais pilotes.
2. Élaboration et circulation de l'information sur la recherche à venir, p. ex., objet, attentes à l'endroit des membres des FC et de leur famille, sur le Web et/ou par d'autres moyens, et lettres d'accompagnement pour chaque sondage. Mise en circulation des sondages.
3. Réunion et analyse des données des services militaires à l'étranger et obtention de toute donnée manquante ou autre donnée indiquée.
4. Recension des conclusions des services militaires à l'étranger qui devraient éclairer les entrevues avec les informateurs-clés.
5. Analyse des données de sondage. Détermination des conclusions qui nécessitent un suivi au moyen de groupes de discussion ou d'entrevues avec des informateurs-clés des FC.
6. Élaboration et traduction de protocoles pour les groupes de discussion et les entrevues avec les informateurs-clés des bases.

4.0.3. Phase 3 : Tenue de groupes de discussion et entrevues avec des informateurs-clés

1. Tenue de groupes de discussion sur les bases choisies pour représenter divers environnements de commandement, rythmes des opérations et emplacements. Inclusion des petites bases dans les groupes de discussion sur les grandes bases; p. ex., la base de Wainwright pourrait envoyer des participants à un groupe de discussion à Edmonton.
2. Rencontre des commandants de base et d'unité ainsi que des adjudants-chefs au cours d'une réunion conjointe sur la base pour présenter les chercheurs, formuler des commentaires élémentaires sur le groupe de discussion et informer les commandants et les chefs des entrevues à venir dont ils feront l'objet en tant qu'informateurs-clés.

3. Tenue des entrevues avec des informateurs-clés de la base par téléphone après avoir quantifié et analysé les données du groupe de discussion de la base.
4. Analyse de toutes les données provenant des entrevues avec des informateurs-clés des bases pour déterminer s'il en émerge des renseignements qu'il faudrait explorer au moyen d'autres entrevues avec des membres des FC.
5. Tenue des entrevues avec d'autres membres des FC et analyse des données.

4.0.4. Phase 4 : Combinaison et analyse des ensembles de données, rédaction du rapport

1. Combinaison des bases de données de sondage, de groupes de discussion, des informateurs-clés des bases et d'autres informateurs-clés des FC en une seule base de données.
2. Rédaction du rapport à l'aide de la base de données unique et des renseignements des autres services militaires.

B. 5.0. Conclusions

- Obtention des données requises pour déterminer la disponibilité et l'accessibilité des services de garde d'enfants actuels, le besoin, le cas échéant, d'y apporter des modifications et le besoin, le cas échéant, de composantes additionnelles qui nécessiteront la collecte et l'analyse de nouvelles données.
- Bien que la collecte des nouvelles données nécessaires règle certaines préoccupations exprimées par des membres des FC, elle nécessiterait également la collaboration et le temps des membres du personnel des FC et de leur famille.
- La recherche nécessitera les services d'une équipe de recherche :
 - entièrement au courant des services de garde d'enfants dans la communauté civile, y compris les variantes dans les règlements et les méthodes de financement selon les provinces et territoires où les CF ont des bases et la recherche sur les éléments requis pour des services de garde d'enfants de qualité;
 - ayant une compréhension élémentaire des services de garde d'enfants actuels offerts dans les FC;
 - ayant l'expérience et les compétences requises pour concevoir des instruments de collecte de données;
 - ayant la capacité de tenir des groupes de discussion et des entrevues avec des informateurs-clés, et de le faire dans les deux langues officielles;

- témoignant d'un excellent rendement antérieur pour l'utilisation de données quantitatives et non quantitatives afin de déterminer les besoins en services et de formuler des recommandations, ainsi que pour terminer le travail dans les délais convenus.

Dans le résumé de ses examens des services à la petite enfance, y compris les services de garde d'enfants dans 20 pays, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne le besoin d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes à partir des données actuelles et globales, y compris des données démographiques sur les usagers et la demande, l'offre, l'utilisation, la dotation en personnel et le financement des services¹⁷. L'élaboration d'une politique globale pour les familles des militaires des FC doit être éclairée par la détermination des éléments de la gamme actuelle de programmes qui ont fait leurs preuves, des besoins non satisfaits et des modifications ou ajouts qui permettront aux FC de concrétiser la vision de services de garde d'enfants de qualité supérieure, disponibles et uniformes pour les familles des militaires des FC.

¹⁷ OCDE (2006). *Starting Strong II: Early Childhood Education and Care*. Bruxelles : Direction de l'Éducation, OCDE